



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 19/2025



Objet du préavis

Réfections diverses des installations du Stade municipal et aménagements du terrain du Mont Tendre

Table des matières

1.	Préambule	3
1.1.	Principes d'implantation des infrastructures sportives	4
1.2.	Développement des phases.....	4
1.2.1.	Phase 1	4
1.2.2.	Phase 2	5
1.2.3.	Phase 3	5
2.	Objet du préavis.....	5
2.1.	Aménagements des terrains A, B et synthétique et de la piste d'athlétisme	6
2.1.1.	Remplacement de l'ensemble des éclairages des terrains	6
2.1.2.	Raccordement du stade à la fibre optique.....	6
2.1.3.	Remise en état de la piste d'athlétisme	6
2.1.4.	Remplacement du terrain synthétique	7
2.1.5.	Installation, remplacement et maintenance du système d'arrosage.....	7
2.1.6.	Achat et mise en place de modulaires en guise de salle de renforcement musculaire.....	7
2.1.7.	Divers travaux de maintenance	8
2.2.	Aménagement du terrain C (Mont Tendre)	8
2.2.1.	Installation d'éclairage terrain C	8
2.2.2.	Aménagements divers	8
3.	Planning prévisionnel des travaux	9
4.	Devis général.....	10
5.	Gouvernance et procédure de Marchés publics.....	11
6.	Impact sur la réduction de gaz à effet de serre et plan climat.....	11
7.	Communication, aménagement du terrain C	11
8.	Financement.....	12
9.	Conclusions.....	12

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

Le Stade municipal représente la principale infrastructure sportive extérieure permettant aux clubs et écoles d'exercer des activités sportives extérieures. Le stade est particulièrement dédié au football.

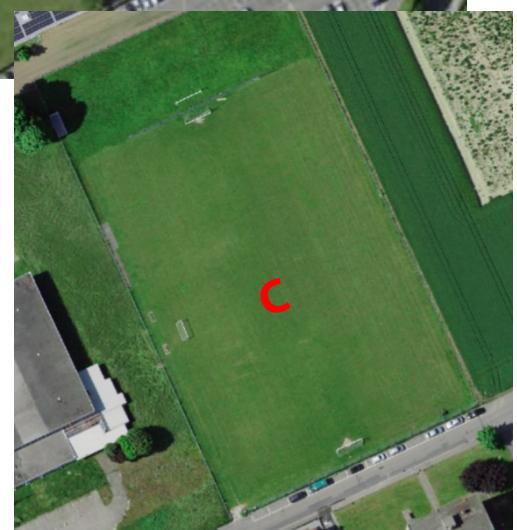
Le périmètre du stade comprend les infrastructures sportives suivantes :

A – Terrain principal
B – Terrain junior d'entraînement
Synthétique – terrain d'entraînement maximum 3 ^e ligue
C – Terrain du Mont Tendre – entraînement et match 3 ^e à 4 ^e ligues
Piste d'athlétisme 4 couloirs
Demi-lunes pour le basketball et le volleyball
Saut en longueur, en hauteur, lancer du javelot, du disque, du poids
Tribune, vestiaires et buvette (bâtiments à l'origine)
Nouveaux vestiaires
Bureau FC Stade Payerne, rangement
Local chrono
Containers de rangement



Les installations techniques d'éclairage de la zone du stade sont obsolètes et en fin de vie. De même, le matériel nécessaire au fonctionnement de l'éclairage est d'ancienne génération et son approvisionnement est désormais inexistant. L'ensemble des équipements techniques est d'ailleurs très énergivore.

La remise en état des installations du stade s'inscrit dans un processus d'investissement et de maintenance des installations sportives tenant notamment compte de l'avènement de la nouvelle zone sportive. Dès lors, il s'agit de mesurer la nécessité des investissements de mise à niveau et de maintenance des installations du stade dans l'intervalle de la construction des infrastructures de la nouvelle zone sportive.



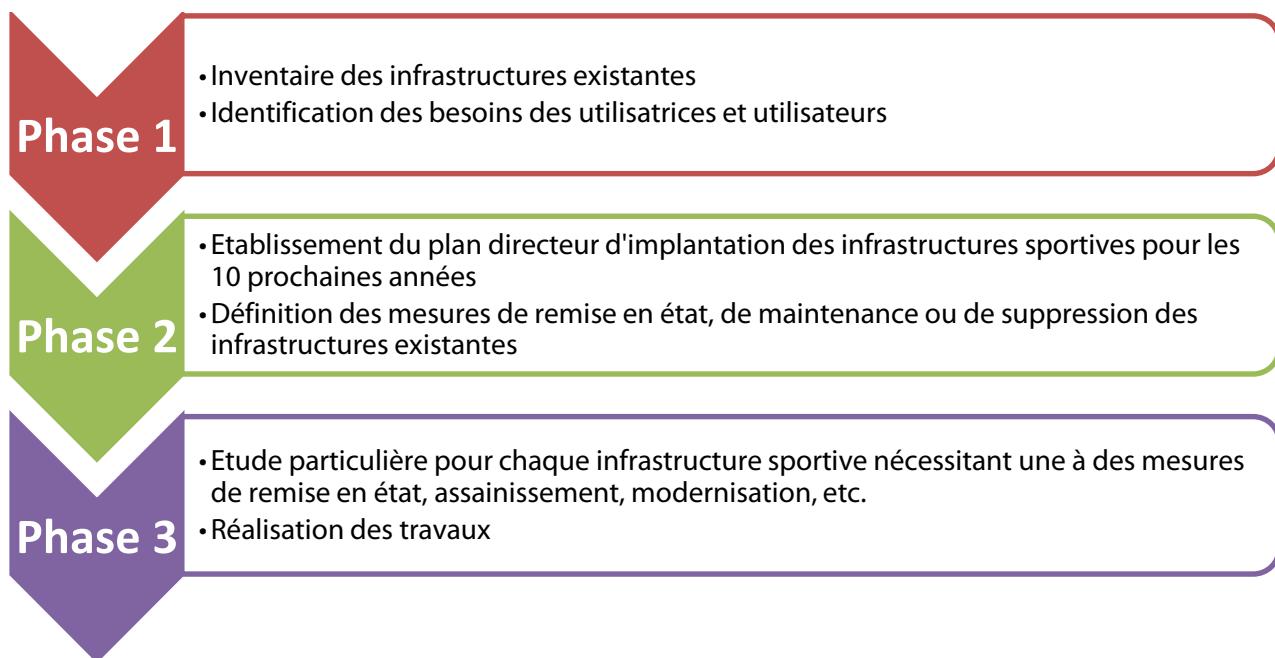
En ce sens, il est impératif de définir les mesures de remise en état alignées sur ce processus.

Le service Bâtiments vise un renouvellement de l'homologation des installations du stade pour un usage similaire à ce qui a cours actuellement.

Les utilisatrices et utilisateurs ont été consultés et leurs besoins ont été intégrés dans la réflexion pour cette remise en état indispensable.

1.1. Principes d'implantation des infrastructures sportives

Un plan directeur des implantations des infrastructures sportives a été établi en 2024. Ce plan constitue une base d'inventaire des infrastructures existantes et permet également de projeter les futurs développements des installations sportives sur le sol payernois. Le développement de ces dernières dépend fortement de l'aménagement d'une nouvelle zone sportive. Le processus de cette démarche se découpe en 3 phases distinctes soit :



1.2. Développement des phases

1.2.1. Phase 1

Inventaire des infrastructures existantes

Cette première phase, réalisée, avait pour objectif d'inventorier les installations sportives dans le but, dans un second temps, de valider leur implantation actuelle ou leur prochain déplacement vers la nouvelle zone sportive.

Un des points importants de cette phase est également d'intégrer certains critères essentiels bien que trop souvent sous-estimés dans les choix qui s'imposent notamment :

- la mobilité, accessibilité ;
- la proximité des installations scolaires ;
- la proximité et les synergies avec d'autres activités de loisirs ou commerciales ;
- la synergie avec les installations liées à la production du chauffage à distance (CAD) ;
- l'économie de la consommation énergétique.

Identification des besoins des utilisatrices et utilisateurs

Les infrastructures sportives concernent un grand nombre d'utilisatrices et utilisateurs dont les besoins varient en fonction des disciplines sportives. Ces besoins influencent bien entendu la planification d'infrastructures sportives bien qu'il s'agisse avant tout de mesurer la nécessité en fonction de la priorité du nombre d'utilisatrices et utilisateurs et d'une tendance durable. En parallèle à cette démarche auprès des clubs et/ou de la population, il s'agit également d'identifier les nouveaux besoins et notamment les nouvelles pratiques sportives, de même de considérer les sportives et sportifs en liste d'attente en vue de pratiquer un sport dans les infrastructures publiques communales, intercommunales ou intercantonales. La consultation auprès des clubs et autres parties prenantes sera menée lors de l'étude pour la nouvelle zone sportive.

1.2.2. Phase 2

Projections des mesures de construction et/ou de maintenance des infrastructures sportives

Dans la logique des besoins exprimés lors de la consultation, il s'agira de définir le plan directeur des infrastructures sportives. A la connaissance actuelle des projections sur la future zone sportive de La Palaz et de l'échéancier probable du projet, il est apparu important de définir les mesures provisoires de maintien des installations actuelles de sport qui doivent rester opérationnelles durant la période transitoire ou qui se prolongeront pour d'autres motifs.

Si les mesures de remise en état ou d'assainissement énergétique des bâtiments tels que les centres sportifs communaux, ne posent pas de pesées d'intérêts ou d'enjeux à leur justification, il n'en est pas de même pour les infrastructures du Stade municipal qui sont censées être déplacées vers la future zone sportive. La Municipalité s'est déterminée sur le maintien et la prolongation de la durée de vie des installations dont certaines sont déjà dégradées et leur remplacement est l'unique solution. Les installations les plus préoccupantes à ce jour font l'objet de ce préavis, s'agissant de mesures de maintien.

Cette détermination doit se baser sur des projections à moyen terme notamment quant à l'incertitude d'un calendrier fixe à ce jour pour la réalisation de la future zone sportive. L'étude de cette dernière devrait également permettre de clarifier le futur du stade actuel notamment pour les besoins scolaires. Le stade, dès lors que l'activité du football s'en trouvera déplacée à La Palaz, permettra certainement beaucoup plus de souplesse pour d'autres usages de formation et de loisirs et une utilisation scolaire. Pour rappel, la convention pour la future construction cantonale de l'Ecole professionnelle permet l'usage du stade pour les activités sportives par ses élèves.

1.2.3. Phase 3

Etude, planification et réalisation

La phase 3 se déclinera en plusieurs projets d'investissements alignés sur les principes du plan directeur. Cette phase s'étalera sur plusieurs années notamment en regard de la capacité d'investissement de la Commune et des priorités fixées. Actuellement, la priorité est principalement donnée à la nouvelle zone sportive qui est l'élément central de cette démarche.

2. Objet du préavis

Comme mentionné dans le point précédent, certains travaux de maintenance et remise à niveau ne pourront pas attendre l'aménagement de la future zone sportive et doivent être entrepris à court terme en regard de critères de conformité, de sécurité et de fonctionnement. Les mesures ci-après sont priorisées pour poursuivre normalement l'exploitation du stade.

1. Eclairage des terrains A, B, C et synthétique
2. Marquage de la piste d'athlétisme
3. Remplacement du terrain synthétique
4. Installation, remplacement et maintenance du système d'arrosage (A, B, C et synthétique)

La stratégie actuelle propose un assainissement partiel et indispensable pour les 5 à 10 prochaines années. La mesure principale est le remplacement de l'éclairage du stade qui permettra une réduction des coûts énergétiques d'environ 40 % (20'000 kWh), représentant environ Fr. 5'000.— d'économie annuelle.

2.1. Aménagements des terrains A, B et synthétique et de la piste d'athlétisme

2.1.1. Remplacement de l'ensemble des éclairages des terrains

Les lampes actuelles au mercure sont très énergivores et doivent être impérativement remplacées par de la technologie LED d'autant plus qu'il n'existe plus d'ampoules de remplacement sur le marché et que le stock communal est désormais épuisé. Cette situation n'offre aucune alternative si ce n'est l'assainissement de l'éclairage. Un test de résistance selon la norme SIA 261 de structure des mâts a été réalisé le 30 octobre 2023. Le poids du luminaire, la prise au vent et les rafales de vent, selon la région, sont pris en compte dans ces tests. Ces derniers ont été réalisés par l'entreprise spécialisée Soluxa SA. Il en est ressorti les conclusions suivantes :

- terrain synthétique : 1 socle et 2 mâts sont « fatigués » et doivent être remplacés ;
- les autres mâts sont conformes aux tests de résistance.

Le socle et les 2 mâts du terrain synthétique ont été remplacés par mesure de précaution en septembre 2024 et les frais ont été imputés au compte de fonctionnement par crédit complémentaire.

Le contrôle des mâts doit être réalisé tous les 5 ans selon l'Ordonnance sur l'électricité à courant fort articles 17 à 19.

L'assainissement de l'éclairage du stade nécessite également des travaux parallèles importants de remplacement du câblage électrique, celui-ci n'étant, dans certains cas, plus conforme voire empreint de défauts.

2.1.2. Raccordement du stade à la fibre optique

En regard à la demande récurrente des clubs pour les manifestations sportives mais également pour le pilotage MCR (Mesure, Contrôle, Régulation) des installations communales sur le stade ainsi que l'installation d'un réseau wifi, les infrastructures doivent être raccordées à la fibre optique.

2.1.3. Remise en état de la piste d'athlétisme

Le marquage n'est plus conforme en raison de son usure, celui-ci étant désormais peu visible à certains endroits. Le retopping (méthode de rénovation qui consiste à appliquer une nouvelle couche de finition sur un revêtement de sol existant) de la piste, dont le revêtement est toujours couvert par une garantie du constructeur jusqu'en 2030, n'apparaît pas nécessaire mais pourra être envisagé avec le constructeur si son état devait se détériorer par la suite. Les quelques réparations nécessaires seront réalisées avec le constructeur en marge des travaux prévus dans le présent préavis.

2.1.4. Remplacement du terrain synthétique

La construction du terrain synthétique date de 2010 et sa durée devait se limiter à 10 ans, mais elle a pu être prolongée à 15 ans par un entretien suivi. Actuellement, l'utilisation de ce terrain synthétique est limitée aux entraînements, matchs juniors et aux matchs de 3^e ligue. Le terrain présente des signes importants d'usure qui ne permettent pas de prévoir une durée de vie au-delà de 2026 pour un usage conforme et sans danger pour les joueuses et joueurs. Selon les conclusions du dernier rapport d'homologation établi en 2020 par l'Association Cantonale Vaudoise de Football, une nouvelle démarche d'homologation se solderait par un échec au vu de l'état du terrain.

2.1.5. Installation, remplacement et maintenance du système d'arrosage

Terrain A

Le remplacement du système d'arrosage existant, devenu vieillissant et obsolète, est prévu afin d'assurer une meilleure performance et une gestion optimisée de l'eau.

Terrain B

Le système d'arrosage, également obsolète, notamment en termes d'économie d'eau sera remplacé. Le nouveau réseau sera automatisé, dans la mesure où cette automatisation apporte une réelle plus-value à l'exploitation et permet une réduction significative de la consommation en eau.

Terrain C

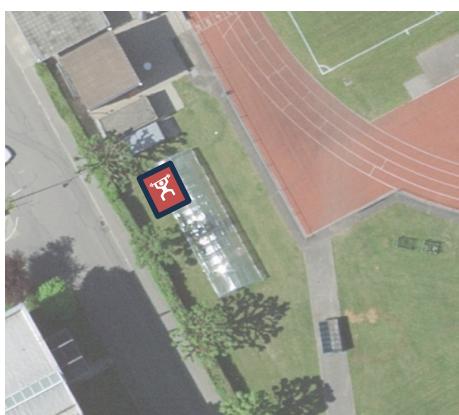
À ce jour, le terrain C ne dispose pas d'un système d'arrosage automatique, ce qui représente environ quatre heures de travail hebdomadaire pour le secteur Espaces verts. Il a été décidé de réutiliser le système d'arrosage du terrain A afin d'automatiser l'arrosage du terrain C. Les besoins en arrosage de ce dernier étant moins importants, l'installation d'un système neuf n'est pas utile et nécessaire. Cette réaffectation permettra un gain de temps significatif ainsi qu'une économie d'eau.

Terrain synthétique

Le système d'arrosage automatique actuellement en place sera démonté puis réinstallé sur le nouveau terrain. Toutefois, un budget est prévu pour sa réfection, au cas où son état, après démontage, révélerait une usure trop importante nécessitant un renouvellement partiel ou complet.

2.1.6. Achat et mise en place de modulaires en guise de salle de renforcement musculaire

Un modulaire de 4.86 m x 6.05 m sera mis en place à l'entrée du stade. Celui-ci sera aménagé en salle de renforcement musculaire selon la demande des utilisatrices et utilisateurs des infrastructures. Le modulaire sous forme de container sera doté d'un éclairage mais d'aucun système de chauffage. L'aménagement intérieur et la dotation en appareils est du ressort et aux frais des utilisatrices et utilisateurs.



2.1.7. Divers travaux de maintenance

Plusieurs petits travaux de maintenance sont à prévoir dans le périmètre du stade. Il s'agit, entre autres, du remplacement des brises-vues le long du terrain synthétique et du terrain B. Ceux-ci sont dans un très mauvais état.

2.2. Aménagement du terrain C (Mont Tendre)

Le terrain du Mont Tendre, désigné terrain C, est majoritairement utilisé pour les entraînements et matchs en journée par les clubs FC Illiria et FC Centre Broye. Il n'est pas équipé, à ce jour, pour une utilisation permanente en l'absence d'éclairage. Son utilisation à but scolaire n'a jamais été envisageable par les différents établissements au vu de son éloignement des vestiaires et d'un timing des périodes de sport relativement serré. Le terrain est mis librement à disposition des enfants pour les jeux de ballon notamment lors des périodes de vacances scolaires. Le terrain a déjà fait l'objet d'une remise en état accentuée en 2022.

Il est précisé que le terrain C est propriété de la Confédération soit, Armasuisse, qui dans un premier temps avait annoncé vouloir utiliser le terrain pour l'installation de chantier pour son projet de rénovation des bâtiments dit « Milango ». En 2022, Armasuisse a assuré avoir abandonné cette option et l'usage du terrain à ses propres fins n'est plus d'actualité. Ceci dit, en cas d'aboutissement du projet d'équipement du terrain C, la question de consolider le bail apparaît nécessaire principalement quant à sa durée.

Depuis ces trois dernières années, le FC Stade Payerne a connu une recrudescence de nouveaux membres juniors rendant l'organisation des entraînements problématique dans la limite des terrains à disposition. En outre, lors de la planification du skatepark et son emprise sur le terrain B, il avait été annoncé une amélioration de ce terrain et surtout la mise en place d'un éclairage pour les entraînements en soirée. De plus, s'ajoutent les besoins du club FC Illiria qui avait un certain temps utilisé le terrain des Rammes puis celui de Chevroux, ce dernier avait été loué par la Commune de Payerne et est depuis repris par le club local. Sur proposition du FC Stade Payerne, le FC Centre Broye a également été autorisé à utiliser les terrains du stade, principalement le terrain C.

Dans tous les cas, l'usage du terrain du Mont Tendre est appelé à s'étendre en soirée en regard de l'augmentation des besoins des utilisatrices et utilisateurs du stade et nécessite quelques aménagements d'équipements actuellement inexistantes.

2.2.1. Installation d'éclairage terrain C

L'installation d'un éclairage provisoire, non-homologué, permettra aux équipes de s'entraîner en soirée. Les matchs sont, quant à eux, exclus avec un tel éclairage. Cela permettra d'éviter des frais importants en lien avec le respect des normes d'éclairage de l'Association Suisse de Football y relatives. Les éventuels matchs en soirée auront lieu sur le terrain A, B ou synthétique.

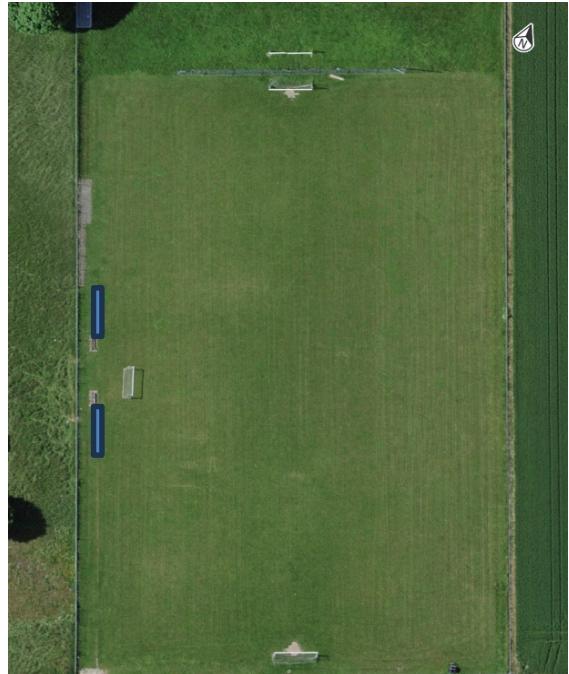
Au préalable, la Municipalité testera un éclairage dit « mobile » dès le début 2026 afin d'évaluer si une telle solution pourrait convenir en lieu et place d'un éclairage fixe. Cette solution consistera en l'installation de mâts amovibles de moins de 10 m éclairant une partie du terrain.

Il est important de souligner que ce dispositif temporaire ne constitue pas une solution pérenne et n'est pas souhaitable au-delà de la mise en exploitation de la nouvelle zone sportive. Une information détaillée sera donnée au voisinage quant aux aménagements prévus sur le terrain C et des règles qui y seront appliquées.

2.2.2. Aménagements divers

Plusieurs aménagements sont prévus sur le terrain du Mont Tendre (terrain C). Un container pour le rangement du matériel est déjà présent, mais pourrait être déplacé à un autre endroit du terrain selon l'aménagement final.

L'achat et la mise en place de 2 modules de bancs (dimension 5 m x 1.5 m) sont prévus. L'installation de ces abris avec bancs le long du terrain offrira un confort bienvenu pour les joueuses et joueurs surtout en cas de mauvais temps.



Modules de bancs et leur emplacement

La réparation du grillage sur le périmètre du terrain est prévue. Le grillage étant endommagé à plusieurs endroits, il est nécessaire de procéder à sa réparation pour des raisons de sécurité et également d'esthétisme.

L'ensemble de ces mesures sur le terrain C fera l'objet d'une procédure d'autorisation, notamment en regard de la zone habitée à proximité. Aucune infrastructure sanitaire permanente n'est prévue sur le terrain C et les joueuses et joueurs ont l'usage des sanitaires, vestiaires et douches des infrastructures dans l'enceinte du Stade municipal.

En résumé, toutes ces démarches de réfections des différents terrains s'intègrent dans une démarche globale du maintien du niveau d'exploitation des installations en attendant l'implémentation de la zone sportive qui est prévue dans environ 5 à 10 ans.

3. Planning prévisionnel des travaux

Phase	Description	Date
Planification	Approbation du préavis par la Municipalité	29 octobre 2025
Planification	Validation du préavis par le Conseil communal	5 février 2026
Test éclairage	Eclairage provisoire du terrain C	février 2026
Réalisation	Aménagement du terrain C (modules de bancs)	février 2026
Réalisation	Réparation du grillage du terrain C	février-mars 2026
Planification	Procédure de mise à l'enquête publique pour le terrain C	février à juin 2026

Réalisation	Mise en conformité de l'arrosage Automatisation des systèmes d'arrosage (Terrains A, B et synthétique)	mars-avril 2026
Réalisation	Remplacement de l'éclairage sur terrains A, B et synthétique	juin - juillet 2026
Réalisation	Installation d'un éclairage (non homologué) définitif sur le terrain C	juin - juillet 2026
Réalisation	Installations électriques, remplacement des câbles	juin - juillet 2026
Réalisation	Remplacement du terrain synthétique	juin - juillet 2026
Réalisation	Remplacement des brises-vues	septembre 2026
Réalisation	Fibre optique (pour automatisation des systèmes et installation d'un réseau wifi)	septembre 2026
Réalisation	Homologation, introduction Groupe E, tests	septembre 2026

Le planning est présenté sous forme prévisionnelle. Il est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes opérationnelles et administratives.

L'objectif reste de planifier les interventions de manière à minimiser les impacts sur l'utilisation des infrastructures et à garantir une coordination optimale entre les différentes parties prenantes aux activités sur le stade.

4. Devis général

CFC	Désignation	Devis général Fr. (TTC)
	Travaux préparatoires et de génie civil pour l'éclairage	210'500.—
10	Tests d'éclairage, matériel et raccordement	16'500.—
11	Préparation du terrain, travaux en régie, machines	41'000.—
11	Installations de chantier, mesures de protection des installations, démolition des mâts et démontage du système d'éclairage, desserte de chantier, moyens de levage, lavage, fourniture et montage des mâts	137'000.—
11	Démolition des socles et évacuation	16'000.—
	Installations électriques et éclairage	463'000.—
15	Construction de réseaux enterrés Fouilles, tubes, socles, armature de protection, bétonnage, remise en état	146'000.—
15	Fouilles et travaux de génie civil	15'000.—
23	Lustrerie du stade (projecteurs LED)	160'000.—
23	Installations électriques, raccordements et distribution	110'000.—
23	Lustrerie du terrain C (projecteurs LED)	24'000.—
23	Installation électrique, raccordement et distribution terrain C	8'000.—
	Remplacement du revêtement du terrain synthétique	737'500.—
40	Préparation du terrain, travaux en régie, machines	49'000.—
40	Installations de chantier, mesures de protection des installations, desserte de chantier, moyens de levage, lavage, rétention	39'500.—

42	Evacuation du terrain existant, fourniture et pose du nouveau revêtement sportif synthétique et équipement d'aires de jeux et d'installations sportives	607'000.—
46	Fourniture et pose d'une couche de réglage	42'000.—
	Systèmes d'arrosage	122'000.—
45	Remplacement du système d'arrosage des terrains A et B	75'000.—
45	Remise en état du système d'arrosage du terrain synthétique	10'000.—
45	Automatisation du système d'arrosage du terrain C	37'000.—
	Diverses mesures d'amélioration et de remise en état	152'000.—
42	Remplacement des brises-vues et compléments	25'000.—
42	Achat et pose d'un container salle de renforcement	50'000.—
42	Modules de bancs pour le terrain C	12'000.—
42	Réfection du marquage de l'anneau synthétique	25'000.—
42	Diverses mesures de remise en état des équipements sportifs du stade	25'000.—
42	Installation de la fibre optique	15'000.—
	Honoraires	110'000.—
49	Honoraires ingénieurs et spécialistes	110'000.—
	Total	1'795'000.—
59	Réserve de divers et imprévus 7 %	125'000.—
	TOTAL TTC	1'920'000.—
	TOTAL Arrondi	1'920'000.—

5. Gouvernance et procédure de Marchés publics

Les différents marchés seront adjugés conformément aux Accord Intercantonaux des Marchés Publics (AIMP). Les travaux seront menés conjointement avec le bureau d'ingénieurs Sportfloor et le bureau d'ingénieurs en électricité Josef Piller SA.

6. Impact sur la réduction de gaz à effet de serre et plan climat

Le remplacement de l'éclairage actuel, doté de lampes au mercure, par un système d'éclairage LED moderne permettra une réduction significative de la consommation énergétique, estimée à environ 40 %, soit près de 20'000 kWh par an. Cette économie représente non seulement une baisse des émissions de CO₂ d'environ 3 tonnes par an, mais également une réduction des coûts énergétiques d'environ Fr. 5'000.— chaque année. En plus de leur efficacité énergétique, les luminaires LED offrent une durée de vie nettement supérieure réduisant ainsi les coûts d'entretien et de remplacement.

Quant au changement du système d'arrosage, celui-ci représente une importante économie d'eau durant toute l'année ainsi qu'une économie de temps pour l'entretien des différents terrains par le personnel communal.

7. Communication, aménagement du terrain C

Dans le cadre du projet d'aménagement du terrain du Mont Tendre, la Municipalité informera les riveraines et riverains et les utilisatrices et utilisateurs réguliers du terrain C. Parmi ces différents aménagements détaillés au-dessus, l'installation d'un système d'éclairage permettra une utilisation du terrain en soirée pour des entraînements.

Une phase de test sera mise en place afin d'évaluer l'impact de l'éclairage sur le voisinage et de mesurer l'adéquation du matériel pour les entraînements ainsi que les éventuels impacts sur le voisinage.

Cette communication a pour objectif de tenir l'ensemble des parties prenantes informées des mesures mises en place, dans un souci de transparence et de concertation.

8. Financement

Il est prévu de financer le coût des travaux, soit Fr. 1'920'000.—, par recours à l'emprunt dans les limites du plafond d'endettement fixé en début de législature (cf. préavis n° 28/2021). Les subventions attendues par le Fonds du sport vaudois pour le remplacement du terrain synthétique et ProKilowatt pour le remplacement de l'éclairage sont estimées à environ Fr. 140'000.—. Elles seront portées en déduction du montant de financement.

En prenant en compte la totalité du montant prévu dans le présent préavis et les emprunts existants, des engagements non utilisés et des amortissements effectués, l'endettement total de la Commune de Payerne s'élèvera à environ Fr. 71'000'000.—.

Cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans conformément aux dispositions légales ainsi que celles liées à l'introduction du MCH2.

Frais annuels de fonctionnement :

Amortissement	10 %	de	Fr.	1'920'000.—	Fr.	192'000.—
Intérêts	2 %	de	Fr.	1'920'000.—	Fr.	38'400.—
Total					Fr.	230'400.—

9. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 19/2025 de la Municipalité du 29 octobre 2025 ;
ouï les rapports des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'920'000.—, dont il y aura lieu de déduire les subventions, pour les réfections diverses des installations du Stade municipal et aménagements du terrain du Mont Tendre ;

- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'920'000.—, dont il y aura lieu de déduire les subventions ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'920'000.— et d'effectuer son amortissement sur une durée de 10 ans après déduction des subventions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

L. Voinçon

C. Thöny

- Annexes** : 1 dossier photos
2 plans de situation

Annexe pour l'original du préavis : un dossier

Municipal délégué : Nicolas Schmid



Terrain synthétique



Buse d'arrosage - Terrain synthétique



Éclairage terrains A, B, Synthétique



Brises vue endommagés



Brises vue endommagés



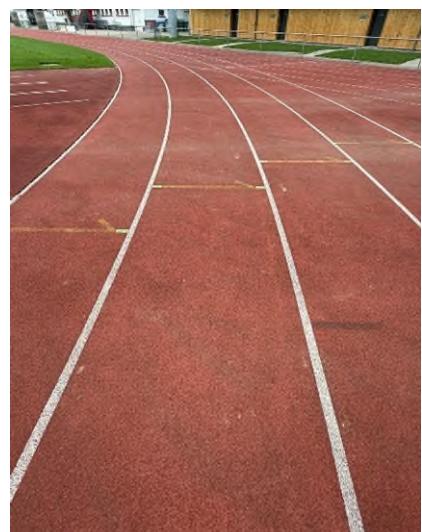
Robinet d'arrosage terrain B



Éclairage principal terrain A



Buse d'arrosage terrain A



Marquage piste d'athlétisme



COMMUNE DE PAYERNE
Guichet cartographique

Plan_général_stade

Échelle 1 :1000 Imprimé le 24/05/2024 14:02



© Géodonnées : Etat de Vaud, Swisstopo, OpenStreetMap - Information dépourvue de foi publique



COMMUNE DE PAYERNE Plan_général_stade_terrain_C
Guichet cartographique

Échelle 1 :1000

Imprimé le 24/05/2024 14:03